

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 24 mars 2025
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Yvan Bourgeois
Scrutateurs : Mme Sylvie Chapuis
Mme Sylviane Rey
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. Yvan Bourgeois, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h30 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il annonce que l'ordre du jour modifié a été transmis par courriel en date du 14 mars 2025.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentations de Mme Lorenzini Alessia suite à la démission de M. Baechler Pierre-Vincent, et M. Sticht Christian suite à la démission de Mme Borlat Katia
3. Procès-verbal du 9 décembre 2024
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Nomination d'un nouveau délégué à l'ORPC (en remplacement de M. Baechler Pierre-Vincent).
7. Nomination d'un nouveau suppléant à la commission de gestion (en remplacement de Mme Borlat Katia)
8. Nomination d'un nouveau délégué au VOG (en remplacement de Mme Borlat Katia)
9. Préavis municipal no 01/2025
Demande de crédit complémentaire pour finaliser le plan directeur communal ainsi que le plan d'aménagement communal et son règlement
10. Préavis municipal no 02/2025
Demande de crédit d'investissement pour l'étude et le suivi des travaux de réfection des chemins à usage agricole de type améliorations foncières (AF)
11. Préavis municipal no 03/2025
Demande de crédit d'investissement pour la réfection de certains tronçons d'éclairage public sur le territoire communal selon les modalités proposées
12. Préavis municipal no 04/2025
Demande de crédit d'étude concernant les mesures à prendre pour le traitement des micropolluants dans l'eau potable de la Commune (eau non-conforme)
13. Situation de l'office du tourisme de Moudon

14. Postulat déposé par Mme Céline Dovat pour le Groupe PLR, UDC et indépendants de centre droit pour la mise en place d'un terrain de football synthétique sur le territoire communal
Réponse de la Municipalité
15. Postulat déposé par M. Patrick Ernst pour les Vert(e)s pour l'édification de vélostations dans les gares de la commune d'Oron
Entrée en matière
16. Divers et propositions individuelles

Appel

- 58 Conseillers sont présents sur 63. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentations de Mme Lorenzini Alessia suite à la démission de M. Baechler Pierre-Vincent et M. Sticht Christian suite à la démission de Mme Borlat Katia

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter Mme Lorenzini Alessia en remplacement de M. Baechler Pierre-Vincent et M. Sticht Christian suite à la démission de Mme Borlat Katia.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. Alessia Lorenzini** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.
- **M. Christian Sticht** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

60 conseillers sont présents (sur 65) après ces assermentations.

PV du 9 décembre 2024

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique, en bas de la page 4, qu'il est mentionné maison des jeunes mais il s'agit de la Casa à Oron-la-Ville.
- **Le Président du Conseil** indique que le PV sera archivé avec cette modification demandée avec remerciements à son auteur.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** donne lecture des démissions du Conseil Communal de Mme Borlat Katia et M. Baechler Pierre-Vincent.
- Les votations du 9 février 2025 se sont bien déroulées. Le bureau a rencontré un problème avec le système de scannage mais il a pu être résolu par la hotline et les résultats ont été transmis avant

11h30. Les votations prévues le 18 mai 2025 n'auront pas lieu comme il n'y a pas d'objet de votations.

- Le 26 mars 2025, plusieurs délégués vont se rencontrer au foyer à Palézieux afin de faire un groupe de travail pour la mise en consultation de l'avant-projet de la loi sur les communes
- Présentation du schéma du dépôt d'un postulat avec la mise en place d'une commission ad hoc nommée par le bureau du conseil qui étudiera le projet de la Municipalité et rédigera un rapport à l'attention du Conseil
- Explication du mode d'envoi des documents du Conseil communal à partir de la mise en fonction du nouveau site internet. Il y aura uniquement les comptes et le rapport de gestion qui seront transmis par envoi postal physique.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :

Séance d'information le 14 avril 2025 à Ecoteaux pour le futur quartier à la Sauge « La Clé des Champs » et dates de l'enquête publique.

Présentations de 4 extraits/slides des archives communales en fin de séance du Conseil communal

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe de ce qui suit :

Clos d'Oron - Diverses informations

Stand tenu par la Commune durant le comptoir d'Oron

- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que :

Le refuge du Chaney sera réutilisable dès la mi-mai 2025.

Le Temple de Palézieux est fermé pour des raisons de sécurité. Il fait un état de la situation.

- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que :

Information sur les CFF-TPF : une séance sera bientôt organisée

Projet Cour verte : ce dernier va prendre un peu de retard. Suite à la présentation du projet au voisinage, il y a des mécontents qui souhaitent faire opposition. La procédure de mise à l'enquête doit être faite.

- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, annonce ce qui suit :

L'engagement de personnel au BTO : un nouveau collaborateur suite à un départ et un ingénieur pour le suivi du nouveau quartier de la Clé des Champs.

Nomination d'un nouveau délégué à l'ORPC (en remplacement de M. Baechler Pierre-Vincent).

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau délégué à l'ORPC (en remplacement de M. Baechler Pierre-Vincent). Il demande s'il y a des candidatures.
- **Mme Christine Bise Demay** annonce que son parti n'a pas de candidat.
- **M. Florian Meyer** propose M. Patrick Minet.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'assemblée l'élit par main levée.

M. Patrick Minet est élu nouveau délégué de l'ORPC.

Nomination d'un nouveau suppléant à la commission de gestion (en remplacement de Mme Borlat Katia)

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau suppléant à la commission de gestion (en remplacement de Mme Borlat Katia).
- **M. Florian Meyer** propose M. André Locher.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'assemblée l'élit à main levée.

M. André Locher est élu nouveau suppléant à la commission de gestion.

Nomination d'un nouveau délégué au VOG (en remplacement de Mme Borlat Katia)

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau délégué au VOG (en remplacement de Mme Borlat Katia).
- **M. Florian Meyer** propose M. Cédric Rosset comme nouveau délégué au VOG.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'assemblée l'élit à main levée.

M. Cédric Rosset est élu nouveau délégué au VOG

PREAVIS N° 01/2025

Demande de crédit complémentaire pour finaliser le plan directeur communal ainsi que le plan d'aménagement communal et son règlement

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Florian Meyer** annonce qu'il se récite pour ce préavis.
- **M. Patrick Minet**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 01/2025 est accepté à l'unanimité

PREAVIS N° 02/2025

Demande de crédit d'investissement pour l'étude et le suivi des travaux de réfection des chemins à usage agricole de type améliorations foncières (AF)

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Sébastien Massard**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** voudrait connaître les présentations de géomètre retenues et le bureau qui a eu le mandat.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe qu'en 2015 la commune a fait une étude totale avec un appel d'offres.
- **M. Floriane Meyer** n'est pas convaincu par cette réponse. Il n'y a pas d'information dans le préavis des démarches effectuées et des prestations à fournir.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, précise qu'un bureau a été mandaté pour une étude générale. Les prestations de géomètre ont été attribuées à Gemetrics, de gré à gré.
- **M. Florian Meyer** est favorable au préavis mais pas convaincu de l'attribution du mandat au même bureau. Le montant attribué dépasse les CHF 250'000.-, ce qui aurait supposé un appel d'offre public.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que l'étude a été commencée par le bureau AW Ingénieurs-Conseils SA qui a ensuite été débordé. Le bureau Gemetrics avait déjà effectué un travail d'où la reprise du mandat.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, précise que l'appel d'offre a d'abord été lancé pour la partie ingénieur et ensuite pour la partie géomètre. Gemetrics est un grand bureau qui offre les deux prestations.
- **M. Patrick Minet** constate que ce bureau a des avantages par rapport à d'autres bureaux plus petits.
- **Mme Anouk Hutmacher** donne lecture du texte suivant :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Plutôt encline à m'intéresser et à soutenir les questions liées à l'agriculture, je me suis penchée attentivement sur le préavis 02/2025 demandant au Conseil Communal d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de 352'000 francs pour la réfection, à terme, des chemins à usage agricole dans notre commune.

Si je comprends bien le préavis, une première étape de l'étude en question a déjà été accomplie, puisque le bureau AW-Ingénieur Conseils a déterminé quels sont les chemins qui doivent être refaits et dans quels délais pour un montant d'environ 47'000.-

Cette première observation datant de 2016, je ne sais plus trop comment interpréter les délais énoncés dans le préavis. 5, 10 ou 15 ans... c'est à partir d'il y a neuf ans ou à partir d'aujourd'hui ?

Mais qu'importe, l'essentiel est que les choses avancent !

Aujourd'hui donc, la Municipalité nous propose d'engager 350'000.-, dans une étude liminaire qui, si les sondages, carottages et autres analyses le permettent, ouvriront les portes d'un subventionnement conséquent.

Si je comprends toujours bien, l'attribution et les montants de la subvention dépendront in fine de la capacité des propriétaires privés d'engager leur part de capital pour la réfection des dits chemins.

Pour rappel, dans le cas où l'entier des travaux serait effectué, ce capital privé représenterait plus de 500'000 -, dans une période de vaches plutôt maigres.

Enfin, j'ai compris que les 350'000.-, dont nous parlons seront compris dans la facture finale du million à charge de la commune, déduction faite d'une hypothétique subvention cantonale et fédérale d'un million et demi pour des travaux de fond qui semblent très conséquents et généralisés.

Je trouve que c'est beaucoup d'argent pour beaucoup de « si » dans un projet qui a pris son temps mais dont je ne conteste pas l'importance.

L'entretien régulier de ces chemins est nécessaire. Non seulement pour l'agriculture mais également pour la sécurité et les loisirs de tous nos concitoyens et de nos visiteurs. Certains chemins nécessiteraient des travaux conséquents. D'autres mériteraient d'être simplement plus régulièrement entretenus.

Les mandats concernant ce préavis ont commencé en 2016. Neuf ans et presque 50'000.-, plus tard, s'engager aujourd'hui dans une énième étude, attendre le OK du canton et de la Confédération, négocier avec chaque propriétaire privé.... Ça nous amène où ? à la fin de la prochaine législature ? au-delà ?

Il m'arrive de penser que certains systèmes de subventionnement sont piégeux. Ils rallongent considérablement les délais et favorisent parfois des projets pharaoniques et discutables. En l'occurrence, c'est bien ce que je crains.

Ce soir, nous pourrions décider de ne pas nous engager dans ce système, nous pourrions décider d'éviter d'emprunter un labyrinthe administratif, qui nourrit beaucoup de monde mais pas toujours l'économie locale.

J'ai envie de vous proposer de demander à la Municipalité de réfléchir à l'utilisation du million que nous engagerions - si nous acceptons ce préavis, directement sur le terrain, en organisant rapidement les travaux nécessaires, de concert et solidairement avec les propriétaires des chemins concernés.

Ainsi, pourrions-nous espérer gagner en temps, en efficacité et en efficience, mais aussi en biodiversité et en énergie, pour ce beau projet visant à maintenir nos chemins agricoles en état pour le bien de tous.

Je me prononcerai donc contre le préavis 02/2025, mais pas contre son principe de réfection et d'entretien régulier des chemins agricoles.

Dans le cas où mon avis rejoignait la majorité des votes, j'inciterai - par une proposition législative - la Municipalité à exploiter rapidement les conclusions déjà fournies par AW-ingénieurs Conseil et à proposer, avec les éléments qu'elle a déjà en main, une planification raisonnée de réfection et d'entretien des chemins à usage agricole. Ceci de concert et solidairement avec les propriétaires privés.

Je vous remercie ».

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, comprend la réaction et précise qu'il y a 4 sortes de chemins : domaine public à charge de la commune, chemins privés à charge du propriétaire, chemins à usage agricole et privé. L'étude va servir à connaître l'usage des chemins afin d'obtenir des subventions. Il rappelle que le COVID a mis de nombreux projet à l'arrêt et que ce dossier lui tient à cœur.
- **Mme Fanny Meyer** indique que, comme membre de la COFIN, elle a voté blanc. Elle n'est pas contre le projet, mais il y a beaucoup d'incertitude. C'est un projet à 4 millions, donc un investissement important. Elle ne va pas voter ce soir sur ce préavis.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, rappelle que les montants ne sont pas connus ce soir, car c'est une étude pour commencer. Des subventions vont être accordées et certains propriétaires vont devoir participer au financement.
- **M. Victor Agassiz** est, sur le fond, d'accord pour rénover ces chemins, mais pas sur la forme de la procédure d'adjudication des prestations. Il demande s'il y a des risques de recours et de ne pas avoir de subventions.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que 3 bureaux ont été contactés et ont été informés de l'adjudication. Il n'y a pas eu de recours déposés dans les délais. Actuellement, il y a 14 chemins en domaine public. C'est un travail conséquent et durable à effectuer. Il encourage l'acceptation de ce préavis.

- **M. Fabrice Chollet** constate qu'il faut respecter le contribuable et aller de l'avant avec cette étude.
- **Mme Anouk Hutmacher** demande si le montant subventionné est lié à l'accord du propriétaire.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que si un chemin est 100% privé, il n'y a pas de subvention. Si une partie est privée, une subvention sera possible de 50% à 70% d'où l'importance de cette étude. Il rappelle également l'aspect important que sur certains chemins, il faut penser aux véhicules qui doivent pouvoir intervenir en cas d'urgence.
- **Mme Anouk Hutmacher** se demande ce qu'il se passerait si un propriétaire privé refuse.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que la Municipalité ne va pas insister, mais que s'il y a plusieurs utilisateurs pour le chemin, ce sera obligatoire de faire les travaux.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, ajoute que si l'usage du chemin est pour moitié agricole et l'autre privé, le propriétaire privé devra participer mais aura une partie de subvention.
- **Mme Fanny Meyer** demande si des propriétaires vont encore se retirer.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que des contacts ont déjà été pris avec des propriétaires, d'où l'importance de faire cette étude maintenant et de pouvoir aller de l'avant.
- **M. Sébastien Massard** constate que le coût de l'étude semble élevé, mais il y a tellement d'étude actuellement que nous n'avons pas le choix. Si un propriétaire privé doit refaire son chemin, il doit faire une mise à l'enquête, donc des coûts financiers plus élevés. Il faut saisir cette opportunité et faire cette étude.
- **M. Patrick Minet** précise que si un chemin est privé, il n'y a pas de subvention.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, relève que s'il n'y a pas de desserte agricole, il n'y a pas de subvention.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote du préavis.

Résultat : le Préavis 02/2025 est accepté par 39 oui, 5 non et 15 abstentions.

PREAVIS N° 03/2025

Demande de crédit d'investissement pour la réfection de certains tronçons d'éclairage public sur le territoire communal selon les modalités proposées

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Julien Grand**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** demande si la commune a une planification globale pour son éclairage public et voudrait connaître le résultat de l'essai pilote dans le quartier de la Jonquille à Palézieux-gare.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, répond que la commune n'a pas de planification pour son éclairage public. La prochaine étape sera la Route de Bossonnens à Palézieux-gare. Le résultat de l'essai pilote n'était pas très concluant. Une partie de la population se sentait en insécurité. Il informe qu'avec la télégestion, ce sera peut-être plus facile pour les gens avec le système de réglage de luminosité.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 03/2025 est accepté à l'unanimité.

PRAVIS N° 04/2025

Demande de crédit d'étude concernant les mesures à prendre pour le traitement des micropolluants dans l'eau potable de la Commune (eau non-conforme)

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Eric Martin**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 04/2025 est accepté à l'unanimité.

Situation de l'office du tourisme de Moudon

- **Le Président du Conseil** passe la parole à Mme Uldry, Municipale.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, rappelle que le préavis 16/2024, accepté lors du Conseil communal du mois d'octobre 2024, consistait à l'adhésion à l'association de l'office du tourisme de Moudon. Or, plusieurs communes ont refusé cette adhésion. Le COPIL a constaté qu'il y aurait beaucoup trop de charges d'où la proposition de faire une convention de partenariat avec l'office du tourisme de Moudon. Le coût de financement sera toujours de CHF 3.50/habitant, comme dans le préavis accepté. Certaines modalités restent à définir. Les taxes de séjours resteront par commune et il n'y aura pas de participation demandée aux prestataires.
- **M. Fabrice Chollet** demande si la liste des prestataires est connue.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, indique qu'une brochure est à disposition avec les indications des chambres d'hôtes, restaurants, etc.
- **M. Christophe Rebetez** constate que le préavis a été accepté et que sur le fond ce changement n'est pas correct. Le préavis concernait une adhésion à une association.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, répond que l'acceptation du préavis concernait bien une adhésion et que le mandat peut être fait par la Municipalité.
- **M. Daniel Pasche** est perplexe sur cette interprétation de la Municipalité. Il rejoint l'avis de M. Rebetez. La Municipalité est responsable mais c'est étonnant.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que c'est pour cette raison que ce point a été mis à l'ordre du jour.
- **Le Président du Conseil** indique que le préavis est caduc comme l'on passe d'une adhésion à une association à une convention.
- **M. David Patel** trouve que la forme pose question. Il propose d'avoir un nouveau préavis.
- **M. Patrick Minet** remercie la Municipalité pour sa transparence et relève qu'en effet le préavis de base était bien pour une adhésion à une association. Il faut soit faire une proposition formelle ou un nouveau préavis.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, indique que les communes de Lucens et Moudon ont simplement fait une communication, mais un nouveau préavis sera fait.
- **M. Philippe Demierre** constate que cette convention n'est pas un préavis, donc il n'y a pas de vote ce soir. Il demande d'avoir un nouveau préavis.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, va regarder avec la Municipalité mais il précise que le montant de CHF 20'000.- est au budget de cette année et que les objectifs de base du préavis sont identiques.
- **Mme Fanny Meyer** demande si le montant fait partie des compétences municipales.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, ne va pas forcer les choses. Le préavis de base parle bien d'une adhésion à une association au lieu d'une convention.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au point suivant.

Postulat déposé par Mme Céline Dovat pour le Groupe PLR, UDC et indépendants de centre droit pour la mise en place d'un terrain de football synthétique sur le territoire communal
Réponse de la Municipalité

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Richard.
- **M. Romain Richard, Municipal**, présente la réponse de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** remercie M. Richard pour cette réponse à ce postulat et ouvre la discussion.
- **Mme Céline Dovat** remercie la Municipalité pour cette réponse et a pris note qu'il fallait encore un peu de patience.
- **M. Florian Meyer** trouve la réflexion régionale intéressante et se dit content de savoir qu'il y a un état des lieux. Il regrette toutefois, qu'également dans le postulat déposé, il n'y ait pas d'indications environnementales.
- **M. Romain Richard, Municipal**, n'a pas été trop loin dans le développement car beaucoup de choses sont en suspens.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, se dit frustré car, dans le nouveau plan d'affectation, il n'y pas de terrain de sport.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour.

Postulat déposé par M. Patrick Ernst pour les Vert(e)s pour l'édification de vélostations dans les gares de la commune d'Oron
Entrée en matière

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Patrick Ernst.
- **M. Patrick Ernst** présente son postulat.
- **Le Président du Conseil** remercie M. Ernst et passe la parole à la Municipalité.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, remercie M. Ernst pour le dépôt de ce postulat. La Municipalité va l'étudier. Une convention a été signée avec les CFF pour la mise en place de parking vélos couverts en libre-service dans toutes les gars de la commune.
- **M. Fabrice Chollet** voudrait une explication sur la signification vélostations.
- **M. Patrick Ernst** indique qu'il s'agit d'un parking sécurisé pour les vélos. Il faut avoir un accès et il y a des caméras de vidéosurveillance.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur le renvoi du postulat en Municipalité.

Résultat : le Postulat déposé par M. Ernst pour les Vert(e)s pour l'édification de vélostations dans les gares de la commune d'Oron est renvoyée en Municipalité par 56 oui et 3 abstentions.

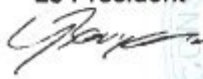
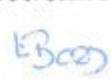
Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Philippe Demierre** est allé à la séance d'information pour le projet de centrale de chauffe à Oron-la-Ville. Il demande si la Municipalité est intéressée à ce système pour chauffer des bâtiments communaux.
- **M. Romain Richard, Municipal**, répond que la société qui a ce projet prospecte actuellement afin de savoir si le projet est viable. La Municipalité a des entrevues régulières avec les promoteurs.
- **M. Patrick Ernst** demande si ce projet sera soumis au Conseil communal.
- **M. Romain Richard** répond que le projet est totalement privé et qu'il y aura juste une mise à l'enquête publique.
- **Mme Laurence Pot** constate que les WC publics sur la place de la Foire sont inutilisables.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que, malheureusement, ils sont régulièrement vandalisés d'où leur fermeture. Ils sont totalement inutilisables. Une offre est en cours afin de refaire l'entier des WC avec un système sécurisé.
- **Mme Laurence Pot** demande si c'est possible d'avoir des WC provisoires.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, va regarder.
- **M. Eric Martin** questionne sur le vin coup de foudre.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, annonce que 900 litres de vin rouge seront mis en bouteilles.
- **M. Patrick Minet** demande que les informations transmises sur le beamer/projecteur dans la salle soient de meilleure qualité.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, montre des archives du passé de notre commune.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et pour la bonne tenue des débats.

La séance est levée à 22h02.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 31 mars 2025

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
	
Yvan Bourgeois	Lorraine Bard

